

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
23 MARS 2016

DATE d’AFFICHAGE
05 AVRIL 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 35
Votants : 36

L’an deux mille seize,

le 29 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°40-2016 – POLE RESSOURCES ET FINANCES - CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS 2016

Sur proposition des commissions compétentes et du bureau communautaire, le Président propose de fixer les participations aux organismes de regroupement, cotisations et subventions diverses pour l’exercice 2016 de la manière suivante :

A l’article 6553 (Contingent service incendie)

- Services Incendie : 367 367 €

A l’article 6554 (contributions obligatoires aux organismes de regroupement)

- GIP du Pays de Vannes : 31 121 €
- Syndicat Mixte d’Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan : 2 430 €
- Syndicat Mixte Mégalis Bretagne : 1 646,96€

A l’article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) :

- Subventions au titre de l’enveloppe « culture » (maximum 21 170 €, soit -3% par rapport à 2015)
 - GPN 2015 : 2 645 €
 - Festival Bretagne Sud : 2 645 €
 - Alliance des Associations pour Festiv’Arz : 2 806 €
 - Zic O Bourg pour Moul’Stock : 966 €
 - Ar’Images pour Rencontres au Fil de la Vilaine : 617 €
 - OMCSL pour Les Garennes : 4 800 €
 - Les Nuits Celtes pour Fest Noz à la Ferme: 350 €
 - Déviation 2016 : 731 €

- A l'asso du bourg pour les Z'illuminés : 1 122 €
- Fileri, Filera pour Fileri, Filera : 1 283 €
- Les Nuits Vilaine pour Submersons : 3 000 €
- Les Harmonies pour les Harmonies : 205 €

Avant de signer la convention et de procéder au versement, il s'agira de vérifier le critère du co-financement : à cet effet, les communes adresseront, à la Communauté de Communes, la délibération d'attribution de la subvention aux associations.

- Subventions au titre de l'enveloppe « sports » (maximum 2 822 €, soit -3% par rapport à 2015)
 - L'Office Municipal des Sports Muzillac-Billiers : 7ème Triathlon le 12 juin : 1 288 €
 - Sport Nature Roche Vilaine : Raid multisports le 10 juillet : 812 €
 - Sport Nature Roche Vilaine : Trail sur le circuit des ponts le 8 octobre : 157,50 €.

Avant de signer la convention et de procéder au versement, il s'agira de vérifier le critère du co-financement : à cet effet, les communes adresseront, à la Communauté de Communes, la délibération d'attribution de la subvention aux associations.

- Subventions diverses
 - Mission Locale du Pays de Redon : 17 549,49 € pour le financement des interventions sur les 4 communes du secteur de La Roche-Bernard,
 - Mission Locale du Pays de Vannes : 24 105,13 € pour le financement des interventions sur les 8 communes du secteur de Muzillac,
 - VIPE Agence de développement et technopole : 36 533 €,
 - Initiative Vannes (part fixe) : 6 432,60 €,
 - Initiative Vannes (part variable) : 500 € par projet financé en 2016 sur le territoire d'Arc Sud Bretagne,
 - GISAD : subvention de fonctionnement de 3 764 €,
 - ADMR de Nivillac : 10 000 €,
 - Manivel Cinéma : 736,30 €,
 - Ecole Nicolas Hulot pour la Nature : 6 000 €,
 - Association Sauveteurs en Mer Damgan : 1 500 €,
 - Amicales des Sapeurs-Pompiers de Muzillac, de Péaule et de Nivillac : 49 € par sapeur-pompier adhérent à l'amicale,
 - Amicale du Personnel d'Arc Sud Bretagne : subvention de fonctionnement de 49 € par adhérent
 - Vilaine en fête : 4 000 €

A l'article 6281 (concours divers, cotisations)

- Association Des Communautés de France : 2 799,83 €
- Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan : 1 253,26 €
- ADIL : 9 235,80 €
- CCIM Odace : 72 €
- Fédération d'animation rurale Pays de Vilaine : 25 €
- Fédération Nationale des SCoT : 300 €
- Fondation du Patrimoine : 1 000 €
- GIP Pays de Vannes Conseil en Energie Partagé : 6 748 €
- Initiative Vannes (cotisation) : 100 €
- Réseau des PAE bretons : 150 €
- Syndicat Mixte Mégalis Bretagne : bouquet de service : 4 500 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2016

Reçu en préfecture le 07/04/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160329-DELIB_40_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, ~~après en avoir délibéré,~~ à l'unanimité :

- **FIXE** les montants de subventions ci-dessus exposés,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions si nécessaires.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le **07/04/16**
Le Président,

